

⑫

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

⑳ Numéro de dépôt: **80401748.1**

⑤① Int. Cl.³: **A 47 K 10/38, B 65 D 85/671**

㉔ Date de dépôt: **05.12.80**

③① Priorité: **07.12.79 FR 7930158**
25.11.80 FR 8025005

⑦① Demandeur: **Hauchard, Michel, F-25760 Avanne (FR)**

④③ Date de publication de la demande: **17.06.81**
Bulletin 81/24

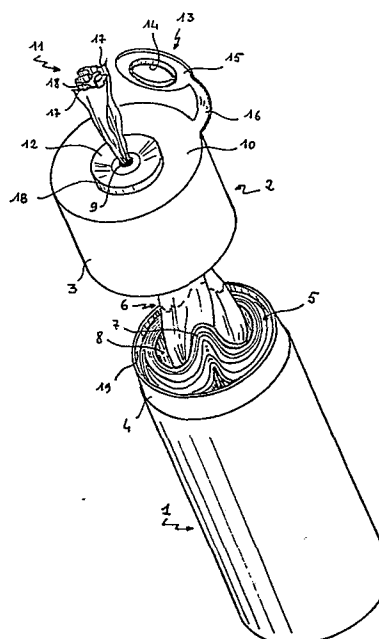
⑦② Inventeur: **Hauchard, Michel, F-25760 Avanne (FR)**

⑧④ Etats contractants désignés: **AT BE CH DE GB IT LI LU**
NL SE

⑦④ Mandataire: **Fruchard, Guy, Novapat-Cabinet**
Chereau 107, bld Péreire, F-75017 Paris (FR)

⑤④ **Dispositif conditionneur-distributeur de serviettes individuelles et support mural pour ce dispositif.**

⑤⑦ Le dispositif conditionneur-distributeur comprend un corps principal de récipient (1), dans lequel sont entreposées les serviettes sous la forme d'une bande continue enroulée (5) présentant des lignes d'affaiblissement déchirables (6), et un élément de couvercle (2), susceptible d'être monté de façon étanche sur le corps (1), et comportant, au niveau du centre de sa cloison transversale d'extrémité (10), un orifice de petites dimensions (9) pour le passage des serviettes (11). Un obturateur (13) est prévu pour isoler l'orifice (9), et, partant, l'intérieur du conteneur, de l'atmosphère extérieure. Un support mural tubulaire est prévu pour recevoir le dispositif, en laissant libre l'accès à l'orifice de passage des serviettes.



1.

DISPOSITIF CONDITIONNEUR-DISTRIBUTEUR DE SERVIETTES INDIVIDUELLES ET SUPPORT MURAL POUR CE DISPOSITIF

La présente invention concerne un dispositif conditionneur-distributeur de serviettes, et plus particulièrement, un dispositif conditionneur-distributeur de serviettes individuelles imprégnées d'un liquide aseptisant ou nettoyant destiné à être mis en place sur un support mural.

On connaît déjà des dispositifs conditionneurs-distributeurs de serviettes individuelles inspirés des dispositifs muraux pour le papier hygiénique en feuilles, qui se présentent sous la forme de boîtes rectangulaires dans lesquelles sont entreposées les feuilles individuelles imbriquées mutuellement en accordéon, l'extraction s'effectuant par une lumière oblongue au travers de laquelle les bords avant des feuilles successives sont présentées en position de prise sous l'effet de l'extraction de la feuille précédente. Ces dispositifs donnent toute satisfaction pour l'utilisation de serviettes du type mouchoir ou essuie-tout, dont l'utilisation ne nécessite pas un maintien aseptique des serviettes. En effet, le système de conditionnement habituel, ainsi que les dimensions importantes de l'ouverture de distribution ne permettent pas d'éviter l'introduction, dans le récipient de stockage, d'agents pathogènes extérieurs ni de poussières.

D'autre part, le mode de rangement des serviettes contraint à l'utilisation de récipients de stockage de dimensions importantes.

La présente invention a pour objet de proposer
5 un dispositif conditionneur-distributeur de serviettes individuelles permettant sous une forme unitaire, compacte et utilitaire, un conditionnement hermétique de serviettes individuelles.

La présente invention a pour autre objet de proposer
10 un dispositif conditionneur-distributeur unitaire qui, sous une forme compacte, permet le conditionnement hermétique de quantités importantes de serviettes individuelles imprégnées de différents agents ou liquides de traitement volatils, et notamment de produits bactéricides de contact destinés à débarrasser d'agents pathogènes ou de germes infectieux,
15 des objets utilisés par un grand nombre de personnes différentes, notamment des articles sanitaires.

Pour ce faire, selon une caractéristique de la présente invention, le dispositif conditionneur-distributeur
20 de serviettes, du type comprenant un récipient de stockage, dans lequel sont disposées de façon ordonnée des serviettes individuelles, présentant une ouverture de distribution de serviettes successives, est caractérisé en ce que les serviettes individuelles sont entreposées dans un récipient sensiblement cylindrique ou prismatique, sous la forme d'une bande
25 continue enroulée présentant des lignes d'affaiblissement déchirables entre les éléments de serviettes individuels, l'ouverture de distribution étant constituée d'un orifice de faibles dimensions disposé sensiblement coaxialement à
30 l'enroulement de la bande dans une paroi d'extrémité du récipient.

Ce dispositif permet d'entreposer, dans un volume restreint, une quantité importante de serviettes individuelles simplement préformées dans une bande continue, ce qui
35 contribue par ailleurs à réduire les coûts de fabrication, les faibles dimensions de l'orifice permettant, d'une part, en raison de l'incrément de serviette s'étendant en permanen-

ce au travers de cet orifice, d'isoler grandement l'intérieur du récipient de l'atmosphère environnante, et, d'autre part, en raison des forces de frottement du matériau des serviettes sur les parois de l'orifice, de détacher aisément, 5 d'une seule main, l'élément de serviette individuelle extrait du conteneur de l'élément suivant émergeant à peine, sous forme de mèche, de l'orifice de distribution. Pour l'utilisation préférentielle avec des serviettes imprégnées d'un liquide de traitement volatil, l'élément d'obturation, 10 de faibles dimensions également, permet d'isoler complètement, pendant les périodes de non-utilisation, l'intérieur du container, et de maintenir ainsi, sur de très longues périodes de temps, l'efficacité des agents volatils imprégnant les serviettes contenues dans le container.

15 La présente invention a pour autre objet un support mural, permettant le logement sûr du dispositif conditionneur-distributeur mais conservant une entière accessibilité à la seule zone de distribution de ce dispositif, tout en soustrayant celui-ci à la vue, de construction simple, facilement 20 rechargeable et susceptible d'être facilement et durablement mis en place sur une paroi support quelconque.

Pour ce faire, selon une caractéristique de la présente invention, le support mural pour dispositif conditionneur-distributeur comportant un corps généralement cylindrique, présentant, dans sa partie d'extrémité un moyen de 25 distribution, comprend un corps creux généralement tubulaire avec une première extrémité ouverte et une seconde extrémité ouverte mais partiellement restreinte à sa périphérie par un rebord en collerette formant un épaulement interne contre lequel est susceptible de venir porter le couvercle du dispositif 30 introduit par la première extrémité dans le corps, un moyen de fond verrouillable rapporté sur la première extrémité, et des moyens pour fixer le corps sur un support stationnaire.

35 Ce support permet une mise à disposition adéquate du dispositif conditionneur-distributeur, notamment dans des lieux publics, en évitant d'avoir à le manipuler, notamment

avec des mains souillées, et en réduisant considérablement les risques de vol ou d'endommagement du dispositif, lequel peut être facilement substitué à la façon d'une recharge après extraction des dernières serviettes individuelles, favorisant ainsi en outre la maintenance des postes équipés de ces dispositifs conditionneurs.

D'autres caractéristiques et avantages de la présente invention ressortiront de la description suivante d'un mode de réalisation, donné à titre illustratif mais nullement limitatif, faite en relation avec les dessins annexés sur lesquels :

La figure 1 représente, en position désassemblée un dispositif conditionneur-distributeur selon la présente invention; et

La figure 2 représente, avec le fond sorti, un support mural pour le dispositif de la figure 1.

Le dispositif conditionneur-distributeur unitaire comprend de façon générale, un corps principal de récipient cylindrique, généralement référencé 1, susceptible d'être obturé, de façon permanente ou détachable, par un couvercle cylindrique, généralement référencé 2, dont la jupe 3, vient s'emmancher sur une extrémité conformée 4 du corps 1.

Comme on le voit sur le dessin, dans le corps 1, est inséré un enroulement 5 d'une bande continue d'un matériau de serviette, par exemple un voile de papier non tissé, cette bande comprenant à intervalles réguliers, des pré-découpes en pointillés ou lignes d'affaiblissement 6, permettant de désolidariser les éléments individuels de serviettes successifs. La bande enroulée 5 est disposée sensiblement coaxialement dans le corps cylindrique 1, les dimensions initiales de l'enroulement de bande 5 étant supérieures au diamètre interne du corps 1, de façon que l'insertion de cet enroulement nécessite une déformation locale de l'enroulement cylindrique pour réaliser une configuration à section sensiblement cardioïdale avec une "vague" 7 faisant saillie vers l'intérieur de l'espace interne 8 prévu au centre de l'enroulement et correspondant au mandrin ayant servi à l'enroule-

ment de la bande. L'extrémité interne de la bande enroulée 5 est extraite vers l'extérieur pour être introduite sous forme de mèche plissée au travers d'un orifice 9 ménagé dans la cloison frontale d'extrémité 10 fermant le couvercle 2, de façon qu'une portion de saisie 11 (volontairement exagérée sur la figure) fasse saillie hors de l'orifice 9.

Conformément à un aspect de la présente invention, cet orifice 9, dont le diamètre est compris entre environ 2,5 et 6 mm, typiquement de l'ordre de 4 mm, est coaxial à l'axe de symétrie du couvercle 2 et du corps 1, soit donc sensiblement à l'aplomb de la partie interne de la "vague" 7, et est formé au centre d'une cuvette conique 12 s'élevant vers l'extérieur et définissant, sur sa périphérie, une partie de collerette formant épaulement 18 concentrique à l'orifice 9. Cette structure conique ménage ainsi, autour de l'orifice 9, une sorte de chambre conique susceptible d'être obturée par un obturateur sous la forme d'un opercule 15, 13 présentant une collerette en saillie 14, destinée à venir s'engager de façon élastique et hermétique autour de la partie de collerette 18, en isolant ainsi complètement l'orifice 9 et la partie de saisie 11 de la bande de l'atmosphère environnante. De préférence, comme représenté sur la figure, l'élément d'obturation 13 est formé d'une seule pièce en matériau plastique souple avec le couvercle 2, en étant relié à ce dernier par une languette 16. Il est à noter que, en raison de la finesse du voile des serviettes, dans la configuration représentée sur la figure, l'obturateur 13 peut être facilement enfoncé sur la partie de collerette 18, même avec interposition de l'incrément de saisie de serviette 11 dépassant hors du cône de distribution 12.

Comme représenté sur la figure, les éléments de serviettes individuelles peuvent être facilement détachés les uns des autres, lors de l'extraction, en ménageant des découpes 17 suivant la ligne d'affaiblissement 6, ces découpes étant avantageusement prévues de façon que les extrémités latérales de la bande soient découpées, le premier pont de jonction 18 n'apparaissant qu'à distance du bord, ce qui

facilite le déchirement.

On comprendra que la configuration en cardioïde de la bande enroulée 5 dans le corps cylindrique 1 offre, dès le début, une chambre interne 8 permettant le dévidage et le plissement de la partie d'extrémité de la bande initialement enroulée à plat, ce dévidage s'effectuant sans encombre jusqu'aux derniers éléments de feuille individuels de la bande, en raison de l'adhérence de ces derniers contre la totalité de la surface interne cylindrique 19 du corps 1.

Le dispositif conditionneur-distributeur de serviettes selon la présente invention permet donc l'utilisation de serviettes imprégnées de produits bactéricides de contact, tels que du chlorure d'alcoyl-benzyl-diméthylammonium, des ampholytes, ou encore du gluconate ou du lactate de chlore-hexidine. Le dispositif peut être ainsi mis à la disposition de l'utilisateur dans des toilettes de services publics ou d'hôtels pour la désinfection, notamment, des lunettes de W.C. Selon un autre aspect de la présente invention, convenant tout particulièrement pour les automobilistes, les garages et les ateliers, les serviettes seront imprégnées d'un solvant dégraisseur à pouvoir nettoyant. Dans tous les cas, on peut en outre prévoir, un agent supplémentaire d'imprégnation à pouvoir aromatique ou déodorant.

Selon l'invention, on prévoit avantageusement un dispositif de support mural pour positionner et maintenir le conteneur.

Comme représenté sur la figure 2, le support mural pour le dispositif conditionneur-distributeur dont on reconnaît sur le dessin la paroi frontale d'extrémité 10 du couvercle 2 avec son obturateur amovible 13 de l'orifice de distribution, comprend un corps creux tubulaire 40, de configuration légèrement tronconique convergeant depuis sa première extrémité de fond ouverte 50 vers sa seconde extrémité ouverte 60, celle-ci étant formée toutefois avec une collerette périphérique s'étendant vers l'intérieur 70 restreignant sur son pourtour l'ouverture de la seconde extrémité 60 en définissant un épaulement interne radial 80 contre lequel

vient normalement porter la paroi d'extrémité 13 du couvercle du dispositif introduit légèrement à force en fin de course dans le corps 40. Typiquement le diamètre interne de la paroi du corps 40 au niveau de son extrémité 60, en amont de la collerette 70, est sensiblement égal au diamètre nominal externe du couvercle étanche 2 du dispositif conditionneur-distributeur. Le dispositif est par ailleurs verrouillé et caché dans le corps 40 par un fond amovible 90, de forme générale cylindrique avec, sur sa périphérie, des surfaces de rampes 100 formant éléments de came radiaux coopérant avec des formations de rampes correspondantes dans la paroi interne de la première extrémité 50 du corps 40, de sorte que le fond 90 peut être verrouillé en position dans le corps 40 en étant serré dans celui-ci par effet de came par rotation du fond 90, un voile de manutention diamétral 110 étant avantageusement prévu dans le fond 90 à cet effet, le fond 90 venant normalement porter par sa paroi supérieure contre un léger épaulement formé dans l'alésage interne du corps 40.

Le corps 40 comporte, sur une zone longitudinale de sa périphérie, un profil en saillie rectangulaire 120, formant une face externe plane 130 destinée à être appliquée contre une paroi support (non représentée) pour le montage stationnaire du support. Ce montage s'effectue par exemple au moyen de bandes à boucles ou organes d'accrochage 140 commercialisées sous l'appellation "Velcro" collées sur la surface externe 130 et coopérant avec des bandes complémentaires collées sur la paroi support, ou, de préférence, au moyen d'une bande d'adhésif double face 150 s'étendant longitudinalement sur la majeure partie de la partie en saillie 120, qui elle-même s'étend avantageusement sur toute la longueur du corps 40. On peut toutefois, également prévoir un montage par des vis introduites dans des trous profilés formés dans la paroi définissant la face plane 130. Cette face 130 peut également être incurvée pour le montage du corps 40 sur une surface support cylindrique.

Dans le cas particulier du dispositif conditionneur-distributeur représenté, avec son organe d'obturation 13

formé d'une seule pièce avec le corps en matière plastique du couvercle 2 en étant relié à celui-ci par une languette flexible 16, la zone de charnière de cette languette flexible faisant légèrement saillie radialement vers l'extérieur par rapport à la surface cylindrique exinscrite du dispositif, la partie en saillie rectangulaire 120 est évidée pour former un chenal interne 170, défini par des ailes latérales 180 de raccordement de la paroi d'appui 130 à la paroi cylindrique du corps 40, servant au passage de la charnière de la languette flexible du couvercle et communiquant avec le volume interne du corps 40 pour permettre donc une insertion aisée du dispositif conditionneur-distributeur cylindrique dans le corps 40; ainsi qu'également, une orientation correcte d'une recharge de dispositif conditionneur-distributeur dans le support mural. De préférence, le corps de support mural est réalisé monobloc en une matière plastique rigide, par exemple en polyéthylène haute densité ou en acrylonitrile-butadiène-styrène.

Quoique la présente invention ait été décrite en relation avec des modes de réalisation particuliers, elle ne s'en trouve pas limitée mais est au contraire susceptible de modifications et de variantes qui apparaîtront à l'homme de l'art. En particulier, le support peut également être conformé pour permettre en outre le montage en variante, d'une bombe de pulvérisateur.

REVENDEICATIONS

1 - Dispositif conditionneur-distributeur de serviettes individuelles comprenant un récipient de stockage, dans lequel sont disposées de façon ordonnée des serviettes, présentant une ouverture de distribution de serviettes successives, caractérisé en ce que des serviettes individuelles sont entreposées dans un récipient creux sensiblement cylindrique (1), sous la forme d'une bande continue enroulée sur elle-même (5) présentant des lignes d'affaiblissement déchirables (6) entre les éléments de serviette individuels, l'ouverture de distribution étant constituée d'un orifice de faibles dimensions (9) formé sensiblement coaxialement à l'enroulement de la bande dans une paroi d'extrémité (10) du récipient.

2 - Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que le récipient comprend un corps principal (1) et un couvercle creux (2) sensiblement cylindrique, fermé par une cloison transversale (10), susceptible d'être montée de façon étanche sur le corps, l'orifice (9) étant ménagé dans ladite cloison transversale du couvercle.

3 - Dispositif selon la revendication 2, caractérisé en ce qu'il comporte en outre un moyen d'obturation (13) susceptible d'être monté de façon détachable sur le couvercle, pour recouvrir de façon étanche l'orifice de distribution.

4 - Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que la bande continue est enroulée sensiblement en forme de cardioïde dans le récipient, en ménageant, au centre de cet enroulement, un espace (8) permettant le déroulement et l'extraction progressifs de l'extrémité de bande interne (11) de l'enroulement (5).

5 - Dispositif selon l'une quelconque des revendications 2 à 4, caractérisé en ce que le couvercle (2) comprend une structure conique (12) divergeant vers l'extérieur à partir de l'orifice (9).

6 - Dispositif selon la revendication 5 dans son rattachement à la revendication 3, caractérisé en ce que le moyen d'obturation (13) comprend un opercule (15, 14) sus-

ceptible de venir coopérer en engagement avec la structure conique (12, 18).

7 - Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisé en ce que l'orifice (9) a un diamètre compris entre environ 3 et 5 mm.

8 - Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, caractérisé en ce que la bande continue de serviettes (5) est imprégnée d'un liquide bactéricide de contact.

9 - Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, caractérisé en ce que la bande continue de serviettes (5) est imprégnée d'un agent à pouvoir dégraissant.

10 - Support mural pour le dispositif selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il comprend un corps creux (40) de forme générale tubulaire avec une première extrémité (50) ouverte et une seconde extrémité (60) ouverte mais partiellement restreinte, à sa périphérie, par un rebord en collerette (70) formant un épaulement interne (80) sur lequel vient porter le couvercle (10) du dispositif (1, 2) introduit dans le corps, un moyen de fond verrouillable (90) rapporté sur la première extrémité (50), et des moyens (120; 140, 150) sur une zone de la paroi périphérique du corps (40) pour monter celui-ci sur une paroi support.

11 - Support selon la revendication 10, caractérisé en ce que le corps (40) comprend une partie en saillie longitudinale (120) définissant une surface d'appui externe (130), les moyens de montage (140, 150) étant prévus sur cette partie en saillie.

12 - Support selon l'une des revendications 10 et 11, caractérisé en ce que le corps (40) a une forme légèrement tronconique, convergeant vers la première extrémité (60), le diamètre interne du corps au niveau de cette première extrémité (60) étant sensiblement égal au diamètre externe du couvercle (2) du dispositif.

13 - Support selon l'une des revendications 10 à

12, caractérisé en ce que le fond verrouillable (90) a une configuration cylindrique avec, sur sa périphérie, des surfaces de came circonférentielles (100) susceptibles de coopérer avec des surfaces de came complémentaire formées dans la
5 paroi de la première extrémité (50) du corps (40).

14 - Support selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que les moyens de montage comprennent au moins une bande adhésive double face (150).

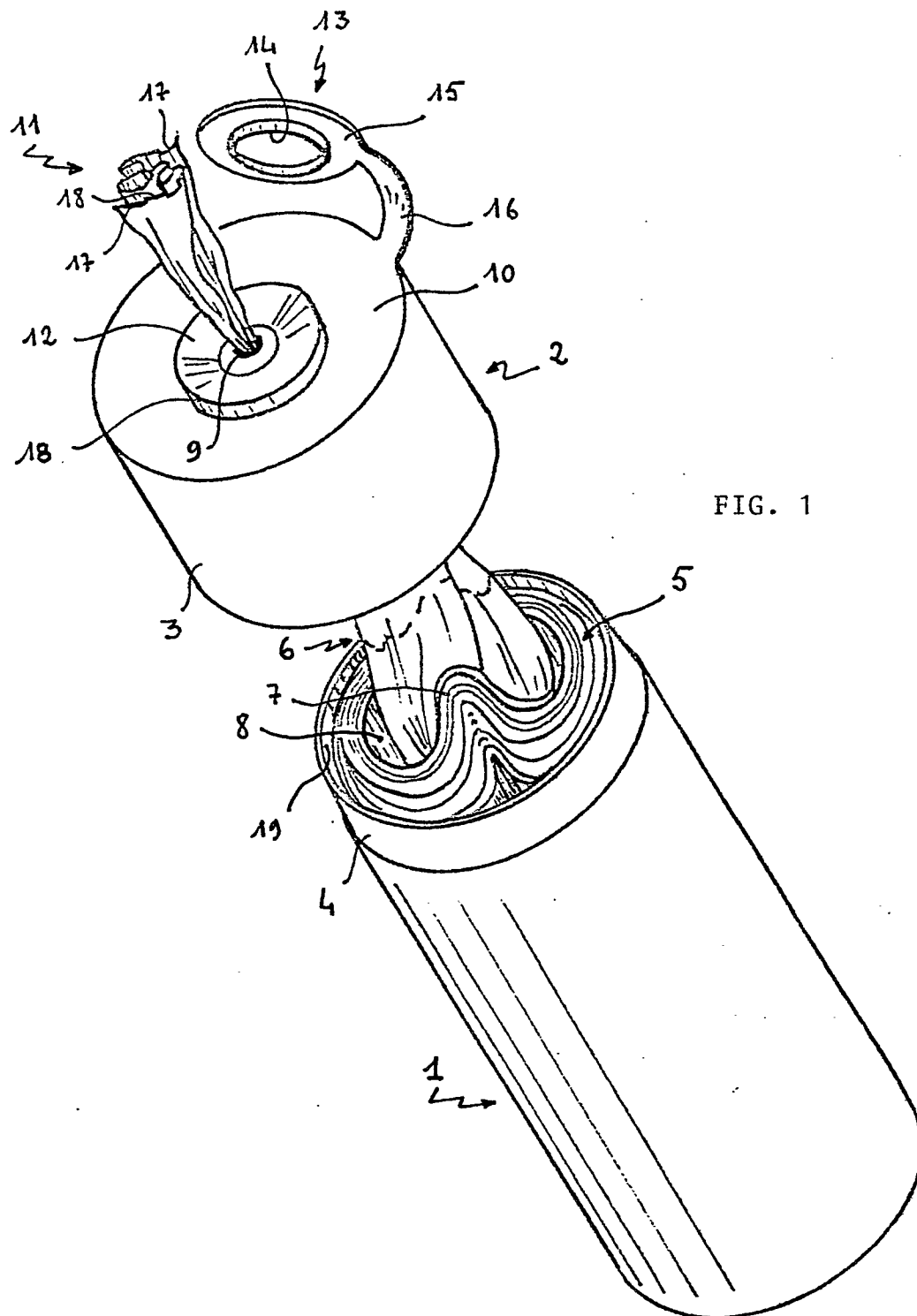
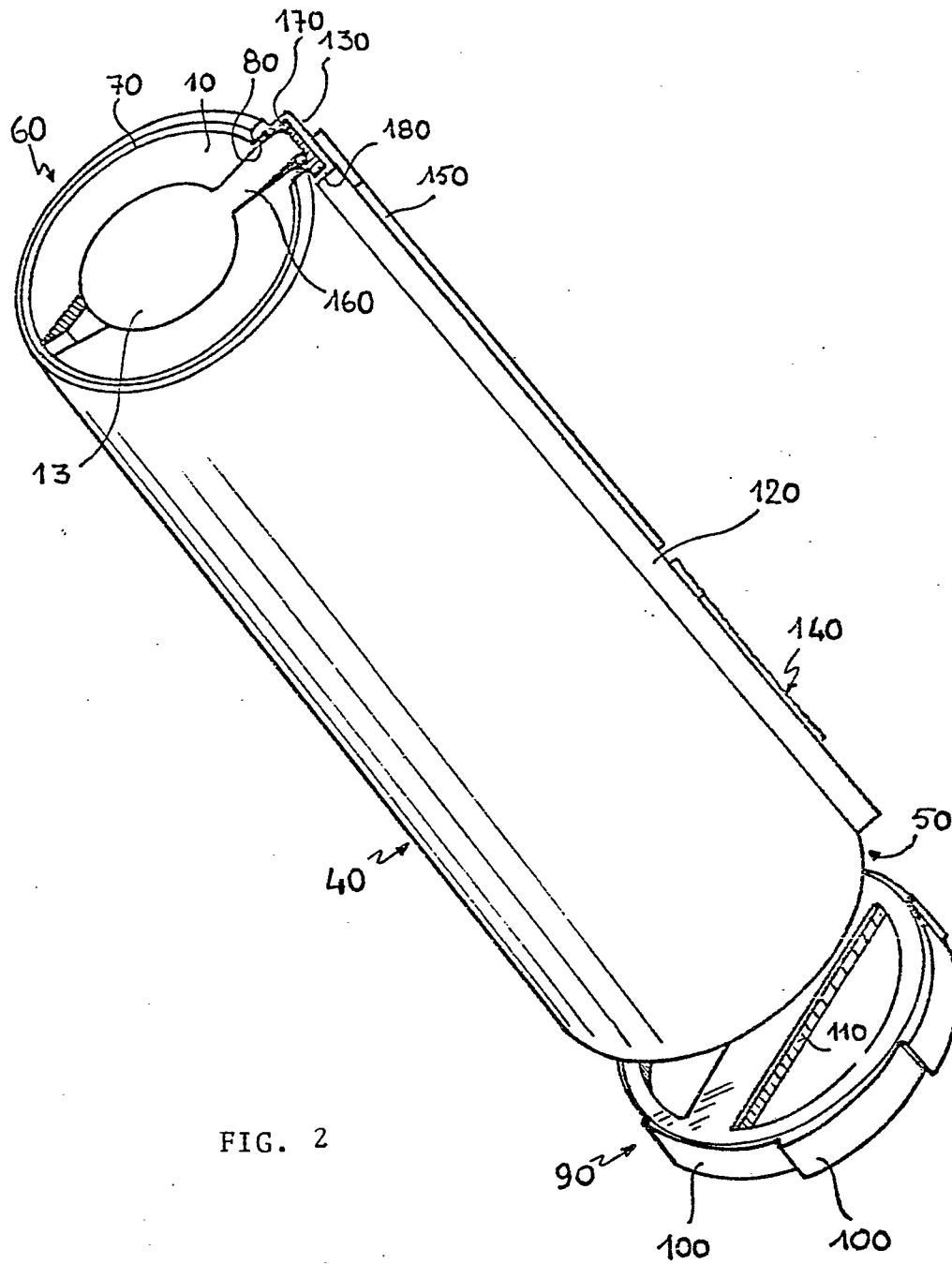


FIG. 1





0030506
EP 80 40 1748

OEB Form 1503.1 06.78